

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 01207
Numéro SIREN : 829 124 270
Nom ou dénomination : 2ESC

Ce dépôt a été enregistré le 23/01/2019 sous le numéro de dépôt 1055

Déposé au Greffe
le 23/01/2019
sous le N° 1055
RCS N° 44330

2ESC
Société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros
Siège social : ZA Les Petits Primeaux

44330 LE PALLET
829 124 270 RCS NANTES

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 1^{ER} DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le premier décembre
A seize heures,

Les associés de la société **2ESC**, société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros, divisé en 20 000 parts de 1 euro de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Eric CHUPIN, propriétaire de..... 10 000 parts
- Monsieur Eric SAVARESSSE, propriétaire de..... 10 000 parts

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

~~L'Assemblée est présidée par Monsieur Eric CHUPIN, gérant associé.~~

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de Monsieur Eric SAVARESSSE en qualité de gérant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la convocation adressée à chaque associé,
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

E.S

EC

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer aux fonctions de gérant, pour une durée indéterminée à compter de ce jour :

- Monsieur Eric SAVARESSE
Née le 14 juillet 1976 à ANNECY (74000)
Demeurant à BEAUPREAU EN MAUGES (49450) – VILLEDIEU LA BLOUERE – 103
L'Herbaudière

Monsieur Eric SAVARESSE exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Eric SAVARESSE a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

